Cinquante-sixième année. - N ° 228 A Jeudi 24 novembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1793

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

Ventes et cessions

348 237 983 RCS Pau.
OVODIS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 76320.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle du Haut Ossau-Rue d'Aste Béon, 64121 Serres-Castet.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION FAREOU / OVODIS Société absorbante : FAREOU Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : Lourdes (65100) - 6 A avenue Francis Lagardère Capital : 38.112,25 euros Numéro unique d'identification : 327 256 855 Lieu d'immatriculation : RCS Tarbes Société absorbée : OVODIS Forme : Société à responsabilité limitée unipersonnelle Adresse du siège : Serres-Castet (64121) - ZI du Haut d'Ossau - 167 rue d'Aste Béon Capital : 76.320 euros Numéro unique d'identification : 348 237 983 Lieu d'immatriculation : RCS Pau Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 744.022 euros Passif : 1.147.634 euros Actif net négatif : 403.612 euros Conformément aux dispositions du règlement ANC 2019-08 du 8 novembre 2019, la Société Absorbante inscrira la contrepartie de cet apport net négatif en report à nouveau (PCG art. 746-1 nouveau). Rapport d'échange des droits sociaux : en application de l'article L 236-3 II du Code de commerce, il ne sera procédé à aucun échange de titres du fait de la détention par la société EMALO (RCS Tarbes n° 511 459 216) de la totalité des titres composant le capital de la société absorbante et de la société absorbée, la société EMALO s'étant engagée à conserver ces détentions en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Date du projet commun de fusion : 10 novembre 2022 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le 16 novembre 2022 au greffe du tribunal de commerce de Tarbes pour le compte de la société FAREOU et le 16 novembre 2022 au greffe du tribunal de commerce de Pau pour le compte de la société OVODIS. Les créanciers des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par l'article L. 236-14 du Code de commerce..